



AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

DAO N°13 MAE/AgriFARM/2025

1. Le Gouvernement Guinéen a obtenu un financement du Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) dans le cadre du Projet Agriculture Familiale, Résilience et Marchés (AgriFARM), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif **aux travaux de réhabilitation de 87 km de pistes et de construction d'un pont de 45 ml dans la préfecture de Siguiro**.

Ces travaux sont constitués de quatre (04) lots distincts et seront exécutés dans les Préfectures de Kouroussa et Dinguiraye pour un délai d'exécution de **huit (08) mois** pour les **lots I, II et IV** et de **cinq (05) mois** pour le **lot III**.

2. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à travers le PROJET AGRICULTURE FAMILIALE, RÉSILIENCE ET MARCHÉ-AGRIFARM, sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser:

- **Lot 1:** Travaux de réhabilitation de 35 km de pistes rurales reliant Tomboko à Sininkou dans la préfecture de Siguiro
- **Lot 2:** Travaux de réhabilitation de 39 km de pistes rurales reliant Sininkou à la CR de Niagassola (Préfecture de Siguiro).
- **Lot 3:** Travaux de réhabilitation de 13 km de pistes rurales reliant la CR de Niagassola au district de Balandougou (Préfecture de Siguiro).
- **Lot 4:** Travaux de construction d'un pont de 45 ml entre Sininko et Niagassola dans la préfecture de Siguiro.

3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini à l'article 23 du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Projet AgriFARM sis dans la Commune Urbaine de Mamou, Quartier Tambassa, Tél: 622 27 24 43 E-mail: MARCHES.AGRIFARM@agrifarmguinee.org/SDIALLO@agrifarm-guinee.org. du lundi au Jeudi de 9H à 17H30 et le vendredi de 9H à 13H.

5. Les exigences en matière de qualifications applicables aux candidats sont les suivantes:

Capacité financière: Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après:

- Fournir les bilans certifiés des trois (03) dernières années:
- Avoir une capacité financière ou une facilité de crédit délivrée par un établissement financier (Banques primaires) reconnu d'un montant de:

Lot 1: Quatre milliards neuf cent millions de francs guinéens (**4 900 000 000 GNF**) ou son équivalent dans une monnaie convertible;

Lot 2: Cinq milliards cinq cent millions de francs guinéens (**5 500 000 000 GNF**) ou son équivalent dans une monnaie convertible;

Lot 3: Un milliard sept cent cinquante cinq millions de francs guinéens (**1 755 000 000 GNF**) ou son équivalent dans une monnaie convertible:

Lot 4: Cinq milliards deux cent millions de francs guinéens (**5 200 000 000 GNF**) ou son équivalent dans une monnaie convertible;

Capacité technique et expérience: Le candidat doit prouver avec une documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après: la réalisation d'au moins trois (03) marchés similaires (lots 1, 2, 3 et 4) en nature et volume durant les cinq (05) dernières années et disposer d'un équipement et d'un personnel qualifié et suffisant.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus à compter du **lundi 05 Mai, 2025 à 10H00** contre un paiement non remboursable d'un montant de **six millions** (6 000 000 GNF) Francs Guinéens. La méthode de paiement sera comme suivie:

-30% du montant à verser au compte de l'ARMP.

- 50% du montant à verser au trésor Public

-20% du montant au compte de l'autorité contractante.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais.

Une **redevance de 0.60%** du montant hors taxe sera payée à l'ARMP par le titulaire du Marché dont les modalités sont définies par voies règlementaires.

0,3% du montant hors taxe sera payé au compte de la DGCMF comme frais d'immatriculation du contrat.

7. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en **quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies** à l'adresse ci-après: siège du PROJET AGRICULTURE FAMILIALE, RÉSILIENCE ET MARCHÉ-AGRIFARM à Mamou sis dans la Commune Urbaine au plus tard **le Mercredi 18 juin, 2025 à 13h 30 mn, date et l'heure limite des dépôts**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés. Les offres seront ouvertes le même jour à 14H00 mn en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis à l'adresse ci-après: **Siège du PROJET AGRICULTURE FAMILIALE, RÉSILIENCE ET MARCHÉ-AGRIFARM à Mamou sis dans la Commune Urbaine. Tel: 622 27 24 43.**

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant:

Lot 1: Cent quatre vingt seize millions de francs guinéens (196 000 000 GNF) ou son équivalent dans une monnaie convertible;

Lot 2: Deux cent dix huit millions de francs guinéens (218 000 000 GNF) ou son équivalent dans une monnaie convertible;

Lot 3: Soixante dix millions deux cent mille francs guinéens (70 200 000 GNF) ou son équivalent dans une monnaie convertible.

Lot 4: Deux cent sept millions de francs guinéens (207 000 000 GNF) ou son équivalent dans une monnaie convertible.

Ces garanties demeureront valides pendant **trente (30) jours** après l'expiration de la durée de validité de l'offre. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission. Un soumissionnaire peut soumissionner sur plusieurs lots mais ne peut être attributaire de plus d'un lot.

Conakry, le 05 MAJ 2025

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



Félix LAMAH